Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 67 (1928)
Heft: 33

Artikel: La marotte d'Albert
Autor: Ozaire, Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-222003

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

FLOTTEZ DRAPEAUX !

(Suite et fin.)

Division des écussons et des drapeaux. — Il faut prendre garde à la façon dont l'écusson doit être divisé : les uns le sont verticalement, c'est ce qu'on nomme *parti,* d'autres le sont horizontalement, on a alors le *coupé.* L'écusson lucernois est parti bleu et blanc. Pour le drapeau, on a jadis disposé ces couleurs comme un coupé, en plaçant le bleu en bas et le blanc en haut. Mais il est préférable aujourd'hui d'avoir l'identité entre bannière et écusson. Aussi avons-nous regretté de voir à deux endroits de grands drapeaux lucernois coupés et non partis.

Il ne faut pas confondre le drapeau de Soleure qui est coupé rouge et blanc avec celui de la ville de Lausanne dont les couleurs sont inversées, soit le blanc en haut. Nous avons vu ici ou là ces jours derniers des drapeaux soleurois qui manifestement étaient censés représenter des drapeaux lausannois.

Certains drapeaux vaudois avait la partie verte du champ au-dessus de la blanche, c'est le contraire qui est exact. D'autres, plus faux encore étaient partis, donc partagés verticalement. Nous avons découvert aussi un écusson de Thurgovie où seules figuraient les couleurs, on avait omis les deux lions héritiers de la maison de Kybourg. On n'est pas autorisé à se permettre pareille liberté. Ceci nous amène à parler des :

Meubles, soit figures placées dans le champ de l'écu. Pour les cantons suisses ce sont souvent des animaux, parfois des personnages ou des objets. Ces figures ne doivent pas être trop petites, ainsi que cela arrive trop souvent. C'est plus beau quand elles remplissent bien le champ. A cet égard, les drapeaux qui ornaient la Poste étaient superbes et d'excellent type. La série des timbres de *Pro Juventute* sont aussi de très bons modèles, en particulier comme proportions. Les animaux sont à dessiner ou à découper avec soin, sinon ils deviennent facilement grotesques. Nous avons vu des ours d'Appenzell, trop « gringalets » qui nous rappelaient des Sapajous sans queue ; des lions de Thurgovie qui avaient l'air d'écureuils et tel mutz de Berne qu'on aurait cru de race porcine ! La tête de taureau sur la bannière d'Uri est parfois minuscule, c'est un tort. Ne pas oublier de doter ces animaux de langues rouges visibles, sinon ces bêtes seront dites « mornées » ou « diffamées », au lieu d'être des emblêmes bien vivants de vigueur et de fierté.

Une remarque s'impose à propos du drapeau bernois : l'ours placé sur la *bande* d'or en diagonale doit monter vers la hampe du drapeau. Sur l'envers du drapeau, soit du côté où la hampe se trouve à droite de l'étoffe, il faut renverser la disposition, la bande diagonale devient alors son contraire en héraldique soit une *barre* et l'ours sera de nouveau montant vers la hampe. On peut ainsi fixer l'un des ours contre l'autre. C'est admissible en héraldique de renverser la disposition de l'écu quand dans un but de symétrie on répète deux fois le même écusson l'un à côté de l'autre. Il en est ainsi des drapeaux qui ont forcément deux faces, toutefois lorsque le drapeau porte une inscription — ainsi le drapeau vaudois — il faut bon gré mal gré disposer les lignes de l'inscription du verso de façon qu'elles se lisent toujours de gauche à droite.

A diverses maisons, nous avons vu avec plaisir les bannières des cinq anciens quartiers de Lausanne. C'est une excellente idée de les utiliser comme motifs décoratifs. Pour être exacts, il faut avoir soin pour les quartiers de la Ville Inférieure (Palud, Pont, Bourg, St-Laurent) de poser les emblêmes sur un champ coupé blanc et rouge, tandis que pour la Cité le champ est parti blanc et rouge. Cette différence a sa raison historique. Un héraldiste très compétent, le Dr Galbrath, à Baugy s. Clarens, l'a exposée récemment dans une étude fort intéressante sur les armoiries de Lausanne.

Nous avons été heureux de voir par ci par là, la vieille bannière historique du pays de Neuchâtel, avec ses beaux chevrons et ses riches couleurs, ne pourrait-on la rétablir sans que cela signifie le retour à l'ancien régime de la principauté ?

Nos drapeaux vaudois donnent du fil... ou de la soie à retordre, à cause de leur teinte. Il semble qu'on ait affaire là à la couleur la plus difficile à obtenir et surtout à maintenir. On a tantôt du vert trop foncé, tirant même sur le bleu, qui après quelques jours d'exposition à un ardent soleil, passe au gris verdâtre, fort laid, tantôt ce sont des verts jaunes lavés, plus laids encore. Pour que notre drapeau soit agréable à l'œil, il faut que le vert soit gai et brillant comme le feuillage du charme ou du hêtre.

Oserais-je formuler un vœu, c'est qu'à l'avenir les comités de quartiers ou les particuliers disposés à entreprendre quelque décoration un peu importante, veuillent bien consulter l'un de nos bons héraldistes, il n'en manque pas chez nous. Je suis certain qu'ils seront très bien accueillis et qu'on fera ainsi de l'excellente besogne ; qu'on me permette de nommer entr'autres M. Fréd. Th. Dubois, le bibliothécaire dont on sait la compétence en ces matières et l'inépuisable complaisance, et M. le professeur André Kohler. — On pourrait aussi songer à donner une conférence d'héraldique pour le grand public pendant les préparatifs d'une grande fête patriotique.

G. A. B.

LA MAROTTE D'ALBERT

MON ami Albert, ce jovial et bon garçon, a une marotte. Oh ! il en a plusieurs ; ainsi c'est un inlassable chineur ; mais, il a une marotte de prédilection, c'est la pêche ; non la pêche banale à la perchette que chacun peut pratiquer avec plus ou moins d'habileté et de succès, mais la pêche en rivière. C'est un art que cette pêche-là où Albert est, paraît-il, passé maître.

Le samedi après-midi, lorsque le temps est favorable, il se nippe comme il convient et le voilà parti dans des endroits inconnus, des endroits où la main de l'homme n'a jamais mis le pied. Les amateurs d'histoire s'occupent volontiers des hauts et des petits faits des Goths, des Visigoths et de Ostrogoths ; Albert, lui, ne s'occupe que des « gots », tout simplement. Et, de ces gots fort nombreux, dans la Venoge, le Talent, la Bressonnaz ou la Broye, il n'en est pas un qu'il ne connaisse à fond. Tel de ces gots donne asile à une vieille truite rusée et madrée dont la ligne exercée d'Albert n'a pas encore pu avoir raison ; mais il ne désespère pas de donner quelque jour à la mâtine une sépulture digne d'elle, son petit ventre rondelet, à lui Albert ! Il suffit pour cela, tout simplement, d'être en heureuses dispositions et de savoir attendre le bon moment où l'eau ne sera pas trop claire, la température favorable et la bête un peu distraite.

Chaque fois que maître Albert passe vers ce got, il a un petit battement de cœur, il se lèche les pottes et se tâte le bedon !

Oh ! les pottes et le bedon sont toujours en parfaites dispositions. La pouète bête, c'est elle qui n'est pas disposée à se laisser prendre, cuire et boulotter ! En somme, je la comprends. Albert peut m'être tout ce qu'il y a de plus sympathique, ainsi qu'à bien d'autres et ne pas l'être du tout à cette excellente truite ! Mettez-vous donc un peu, une fois, dans la peau d'une truite et vous comprendrez facilement cela !

L'autre jour, Albert a eu une émotion, son cœur généreux a battu à se rompre ; il était, depuis plus d'une heure, à l'affût vers le fameux got de la fameuse truite ; l'eau n'était pas très claire et l'empêchait de voir ce qu'elle contenait et ce qui pouvait bien taquiner son hameçon ; tout à coup, une trivougnée, oh ! mais, une trivougnée d'importance. « Ça y est, c'est Elle », se dit Albert et, d'un geste plein d'une savante tactique, il ferre et tire ! Une vieille pantoufle, originaire du pénitencier, vint seule récompenser sa patience et ses efforts et, pour comble de bonheur, sa ligne va s'entortiller dans les branches d'un saule dont le vieux tronc mutilé a la forme d'un crottelu qui se moque de lui ! Ce fut un moment de dépit vite passé, car Albert a bon caractère. Il s'en fut pour ce jour-là en se disant: « T'en fais pas, on l'aura bien ! » Ce soir-là, il soupa tout de même avec un mètre 25 de truite ! Eh, oui ! cinq jolies truites de 25 centimètres ! Il n'en fallait pas davantage pour le consoler !

Pierre Ozaire.

Pas dans le bail. — Le juge. Vous êtes accusé d'avoir donné un coup de poing à votre propriétaire. Vous avez outrepassé vos droits !

Le prévenu. — Je ne pense pas, car je ne vois pas, dans mon bail, que ça soit défendu.

Par ces temps de vie chère. — Une dame, deux fois veuve, eut, lorsqu'elle perdit son second mari, sur le prix que lui faisait le marbrier pour la sépulture, une assez vive discussion.

Finalement, le marbrier céda et rabattit de ses prétention avec ce mot charmant — et inquiétant pour l'avenir :

— Soit - mais c'est parce que madame est une bonne pratique !

Brrr !...

PRÉDICTIONS POUR 1929.

Réflexions du Rédacteur de l'« Almanach du Conteur Vaudois ».

DROLE d'idée de copier le « Messager boîteux, il a quelquefois l'intention de dire la vérité, il y annonce le beau temps quand il pleut. Chez nous, quand la pluie tombe, il fait beau temps ! Surtout ces jours de canicules. Je remarque en levant les yeux sur mon thermomètre qu'il marque 31°.

Donc, pour ne pas me tromper, et tromper mes lecteurs, je suis allé trouver Mme de Thèbe, célèbre voyante, extralucide.

— Dites-moi, madame, que pronostiquez vous pour 1929 ?

— D'abord, mon cher monsieur, avant de vous dévoiler le temps, il faut payer d'avance.

Et là-dessus, je m'exécute de quelques billets bleus.

Gravement, après avoir examiné minutieusement mes billets, elle les soigna dans son grand coffre-fort. Puis avec onction elle se mit à faire son café.

Attentif, je suis avec intérêt la dégustation, puis l'étude consciencieuse du marc de café. Manipulation délicate, dont découlera le bon et le mauvais temps en 1929.

Enfin, elle se décida à parler et voici ses pronostics :

Le 1er janvier les confiseurs et les charcutiers reçoivent les docteurs et signent une alliance. Ces heureux commerçants seront soignés à l'œil. Il fera beau ce jour-là, avec un peu de pluie.

Le 10 janvier, il y aura augmentation de froid et de prix de denrées, plus le thermomètre sera bas, plus les prix seront hauts.

En février, le Grand Conseil vote un impôt sur les grogs, pastilles pectorales, emplâtres de toutes espèces. Neige et soleil tous les jours, sauf les lundis.

En mars, par suite de la suppression du régime sec en Amérique, pluie diluvienne. Vu cet événement important, tremblements de terre de longue durée. Vers le 21, le printemps annonce qu'il est en retard et qu'il ne viendra que plus tard. Le 24, les locataires reçoivent une lettre de leurs propriétaires annonçant la suppression des loyers.

En avril, grande luminosité dans tout le ciel. Chacun se demande ce qui va se passer ? Le 14 avril, pluie de pièces de cent sous sur toute l'étendue du canton. Défense absolue d'en ramasser.

Mai. On fêtera l'avènement de l'ère nouvelle. Le Conseil d'Etat décide de son chef d'habiller tous les citoyens. Chacun devra passer chez le tailleur muni d'un bon de l'Etat. Le bonheur est à son comble. Malheureusement, les saints de glace s'en mêlent, d'une nuit toutes les vignes sont gelées. C'est le régime sec en perspective. Le Grand Conseil vote un impôt sur les cornichons.

En juin. Le temps est maussade. Il pleut jusqu'à la St-Jean. Le soleil est invisible. Le Grand Conseil décide de payer un chapeau de paille.

Juillet. Le lac se vide. Les bateaux ne peuvent plus naviguer. On propose de vider le lac de Bret pour remplir le Léman.

Août. La canicule sévit. Lausanne n'a plus que